RÉPONSE A LA LETTRE DE M. L'ABBÉ RAYNAL.

Cee
FRC
7818

Mon sang s'allume, et je sors de mon indifférence à la vue des coups portés à la plus belle constitution que comporte la foiblesse humaine et le long avilissement du peuple Français, par un athlète qui a eu de la renommée dans la carrière politique, par l'abbé *Raynal*. Mais ni sa gloire ni ses talens ne m'en imposent, à l'instant qu'il mêle une voix injurieuse aux fureurs de l'aristocratie, et qu'il ose attaquer un ouvrage qui ne seroit guère susceptible que de reproches, plus propres encore à irriter la colère de ceux dont il a borné l'orgueilleuse existence : je veux dire ces ménagemens, ces demi-vérités, cette demi-justice à laquelle ont été forcés ses auteurs par la pente vicieuse de douze siècles d'erreur et d'oppression, par le respect des abus mêlés aux principes fondamentaux des sociétés, par la difficulté toujours trop grande de bien organiser un vaste gouvernement, par l'impossibilité même, il faut trancher le mot, d'unir les vrais principes de l'équité naturelle à l'existence sociale qui en est toujours une diminution plus ou moins grande. Il y a long-tems qu'on l'a reproché à la philosophie, mais ce reproche n'a pu lui avoir été fait que par des esprits étroits, « qu'elle détruit sans » cesse et jamais ne réédifie ». C'est ce qu'il vaudroit mieux peut-être ne point bâtir du tout, que de bâtir imparfaitement. Il a déjà paru des

M+W 15751

philosophes, qui ont mieux aimé condamner la société que de chercher à l'organiser, et il en paroîtra probablement encore. Mais qu'à tous égards, ce reproche fait à la philosophie, de tout improuver, est mal fondé et peu politique. Ne voyez-vous pas qu'un goût et une vertu difficiles sont pour nous l'avertissement de tendre toujours au mieux? Ne voyez-vous pas que l'homme enclin à opprimer ses semblables, pâlira de la seule idée de le faire, en se voyant poursuivi de cette théorie rigoureuse des philosophes, et que, s'il évite de faire mieux, il frémira de faire plus mal?... Pourquoi donc mettez-vous sous les yeux des hommes, par la religion, l'image d'un être parfait? Attendez-vous qu'ils atteignent à la perfection de ses attributs? Non, sans doute; mais cette idée de perfection, en poussant l'imagination des hommes jusqu'à l'extrêmité du bien, peut, par cet effort salutaire, les ramener à une pratique tolérable, à un point milieu. Cessez donc de faire un crime à vos philosophes de ces idées de perfection que vous appelez chimérique. Elle ne l'est pas pour eux, donc elle existe; et ne devez-vous pas leur savoir gré de chercher à vous la faire partager? Cessez sur-tout de leur en faire un crime, ô vous dont la mauvaise foi surpasse encore l'inconséquence, vous qui êtes bien moins effrayés de l'idée de la perfection, que de la crainte d'être dérobés à vos précieuses iniquités. — J'insiste sur cette idée de perfection, parce qu'à peine est-on tiré du cloaque, et l'on craint déjà d'être trop pur! à peine a-t-on fait quelque pas, et l'on craint déjà de s'être trop avancé! Peuple trop peu accoutumé au règne de la justice et de la vérité, qui n'ana-

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

lysas jamais ces principes fondés dans la nature, mais dont tu commences à sentir l'impulsion, ton étonnement du peu de bien qui s'est fait autour de toi et pour toi, ne me surprendroit pas ; mais ce qui m'étonne, ce sont les discours anti-patriotiques, déraisonnés, et peu profonds, de cet homme, qui, après avoir mérité une réputation, las peut-être d'en jouir, est venu sur la fin de ses jours, dans une grande capitale, se montrer le plus petit des hommes, et le plus dangereux des écrivains, en refusant à l'ouvrage immortel de nos représentans une approbation qui sembloit devoir être la suite de ce livre qui lui valut autrefois une persécution qu'il ne mériteroit par aujourd'hui; une approbation dont tous les motifs sont si bien connus, que le peuple sait la dispenser aussi bien que les plus grands génies.... Ame vaine, qui dans cette démarche bizarre et inconséquente, ne cherches peut-être que ta propre gloire ; qui, sans doute, ne respiras la liberté que lorsqu'il étoit extraordinaire de paroître libre, et qui ne respires aujourd'hui le despotisme que parce qu'il peut paroître singulier d'en plaider la cause au milieu d'un peuple embrâsé du feu sacré de son ennemi !... Attendois-tu, pour t'élever contre elle, qu'un de ses plus retoutables défenseurs eût expiré sous les coups d'une mort prématurée ? mais apprends que, sans avoir le génie de Mirabeau, il suffit d'être animé du même amour de la liberté, pour confondre son plus imposant calomniateur ; apprends, par tous les regrets dont la France a poursuivi son ombre adorée, dans quelle triste isolement, au milieu de quel silence improbateur la tienne doit s'enfoncer dans les ténèbres de la

nuit.... « Quand j'étois prêtre », dis-tu quelque part dans cet ouvrage qui te valut l'approbation de l'europe, et qui dépose aujourd'hui contre toi... Ah! sans doute tu l'es encore, tu le fus, et tu le seras toujours... abbé de cour, abbé du monde! Ah! je l'avois bien toujours pensé, que l'écrivain pétri de l'esprit et des manières de ce qu'on appelle insolemment la bonne compagnie, ne pouvoit jamais être ni très-profond ni très-vertueux. La solitude est le centre des grands caractères; c'est là qu'ils se mesurent à la nature, et que la nature se réfléchit en eux. Voltaire lui-même, génie incontestablement supérieur, exposa trop l'originalité de ses talens à l'action de cette puissance magique du monde dont l'effet est de frapper d'uniformité tout ce qui l'approche trop souvent et avec trop peu de précaution. Rousseau est le vrai, l'inaltérable génie, le vrai tribun du peuple, formé par une longue solitude, pour faire ensuite, en s'élevant dans le monde, tout plier irrésistiblement sous l'influence de ses maximes et de ses mœurs; comme un chêne robuste est formé par les siècles, dans l'air le plus libre, et dans le terrein le plus agreste, pour régner sur les forêts, et opposer la vigueur et l'étendue de ses rameaux à tout les efforts des tempêtes. Aussi, le philosophe de Genève, n'a-t-il jamais caressé aucun pouvoir, flatté aucun parti. Sa devise étoit : *Sacrifier sa vie à la vérité*; et cette vérité, il l'avoit apperçue dans ses secrets rapports de la nature d'où nous émanons tous, d'où tout émane plus ou moins directement. Ses idées s'étoient aggrandies avec cet espace qu'il n'avoit jamais souffert que rien cachât à ses yeux; ses sentimens s'étoient fortifiés par la vue conti-

nuelle de tout ce que la nature peut offrir de plus intéressant au cœur de l'homme. Aussi, est-ce le sentiment qui fait la plus belle gloire de ses écrits ; et c'est par le sentiment qu'il a disposé la nation française à devenir libre..... Peuples, voilà l'oracle qu'il vous faut écouter ! Philosophes qui vous disposez à défendre les droits des peuples, c'est dans ses écrits, c'est dans une vie semblable à la sienne qu'il faut apprendre à les aimer et à les respecter.

Il n'a paru encore, dans quelques journaux (1), qu'un simple extrait de la longue lettre de monsieur l'abbé Raynal, remise au président de l'Assemblée Nationale, lue, ce qui est indigne, dans cette même assemblée, et qui devoit être imprimée le lendemain. Nous n'attendons pas qu'elle paroisse cette longue lettre, et nous aurions trop de répugnance à la lire. Il en faut beaucoup moins qu'un simple apperçu pour enflammer le courroux d'un ami de la liberté. Notre intention n'est pas d'ailleurs de lutter d'esprit et de prolixité avec cet ennemi tardif de la liberté, qui ne cherche peut-être que la gloire polémique que nous n'avons jamais ambitionnée. Il nous suffit de garder les principes politiques du peuple contre l'influence d'un écrit aristocratique accompagné d'un nom célèbre. Nous commencerons par la question suivante.

Est-il bien vrai que les principes les plus hardis des philosophes, sur la liberté, pussent jamais être plus funestes aux sociétés, dans toute la rigueur de leurs conséquences, que la bassesse, la brutalité et le délire du despotisme ? Cette question une fois résolue par la compa-

(1) à l'instant même que l'auteur écrit.

raison des effets de la constitution de Lycurgue avec le règne de quelque empereur romain, quelle voix perfide ou égarée s'élèvera pour censurer le mode et les conséquences de l'affranchissement de la nation française, pour oser lui prescrire un temps, un lieu, une manière, des bornes dans l'exécution de cette œuvre légitime, et dont toutes les conséquences, après tout, ne retombent que sur elle-même ; car il ne faut pas compter au nombre des malheurs l'immolation des victimes coupables.

Mais il est tems d'envisager, si nous pouvons, l'extrait de cette révoltante épître, qui tout-à-coup s'est fait entendre comme un coup de tonnerre au milieu d'un beau jour, à travers la joie de tout un peuple, qui n'en continuera pas moins, et après les jugemens des plus grands génies, si propres à la pulvériser. Je l'ai déjà dit, je ne serai ni long, ni brillant, ni pointilleux, ni recherché, et j'aurai toujours devant les yeux, dans ce court écrit comme dans tous ceux qui pourroient sortir de ma plume à l'avenir, que c'est le livre intitulé *le bon sens* qui a fait en Amérique la révolution, qui a précédé, amené peut-être la nôtre et qui l'a guidée en beaucoup de points. J'écris et j'écrirai toujours pour être entendu de tout le monde, et non pour une classe délicate de lecteurs près desquels un nombre choisi d'auteurs rivaux se disputent une vaine prééminence, et jamais le bonheur de contribuer aux véritables lumières du peuple et à sa vraie félicité.

Je vois en tête de l'extrait de la lettre de M. l'abbé Raynal, qu'il daigne approuver les

premiers travaux de l'assemblée, qui ont eu pour » objet de « détruire les abus sous lesquels gé- » missoit la nation ; d'éclairer la base du trône, » et de faire voir sur quoi elle reposoit ; enfin » de donner à la nation une représentation com- » plète, permanente et dont la source fût visible » et manifeste à tous les regards ». (Cette approbation est heureuse ! Mais nous osons croire que les réformes qui en sont l'objet, auroient eu et continueront d'avoir lieu sans elle).

« Mais, poursuit M. l'abbé, quand les phi- » losophes ont tracé dans leurs ouvrages le ta- » bleau de la perfection *idéale* des gouvernemens, ils n'ont jamais prétendu que leurs principes abstraits pussent devenir en un instant les loix nouvelles d'un vieux empire ». (Je ne vois pas ici comment M. l'abbé peut traiter d'idéale cette perfection, qu'un tems il mit lui-même sa gloire à chercher, et dont la poursuite, nous osons le dire, a fait et fera encore celle des plus grands philosophes — *en un instant !* .. M. l'abbé ne veut pas que ce soit en un instant : d'abord si cette perfection est idéale, elle ne s'établira pas plus dans des siècles que dans un instant ; si par *idéal* on entend ce qui n'est pas réel, ce qui n'est pas possible. Mais nous qui croyons, et qui croyons fortement que cette perfection n'est pas idéale, ou que du moins, pour s'en assurer, il faut la tenter, nous pensons que rien n'empêche qu'on ne l'établisse en un instant ; car tout ce qui pourroit s'y opposer, ne seroit que du mal, et l'on ne doit pas ménager le mal, surtout ce mal qui n'a pour lui de titre imposant

que d'avoir long-tems nui. Tout le mal qu'il pourroit recevoir à son tour ne seroit qu'une juste rétribution de celui qu'il auroit fait). « Pour faire des corrections heureuses, il faut » les appuyer sur l'ordre ancien ; et vouloir tout » refaire à neuf, c'est vouloir tout renverser ». (Sophisme rebattu de l'aristocratie, et que la France est heureuse de n'avoir pas écouté. L'occasion étoit instante ; des esclaves qui brisent leurs chaînes ne sauroient trop tôt ni trop entiérement établir l'ordre qui doit les dérober pour jamais aux nouvelles tentatives de leurs anciens maîtres. Rien ne nous assuroit que le tems de réformer se prolongeroit au gré des ménagemens prétendus que demandent des réformes ; qu'un onvrage à demi fait ne seroit pas attaqué de tous côtés, et que les réserves laissées aux législations suivantes, ne seroient pas autant de points de ralliement des ennemis de la liberté française. L'ancien régime, par l'activité que lui eût donnée son ancienneté même, eût mené le nouveau à sa naissance ; et l'appuyer sur lui, c'eût été l'appuyer sur la main qui l'auroit repoussé. Oui, tout refaire à neuf en pareil cas, c'est tout consolider et non pas tout détruire).

Ici M. l'abbé Raynal donne dans les lieux communs de l'aristocratie : il trouve que l'état du royaume est pire qu'avant la révolution ; qu'il n'est heureux que des espérances qu'il a reçues de l'assemblée nationale. Tandis que ces espérances, en tant de points importans pour le peuple, se sont déjà réalisées ; et puis ce philosophe a vraisemblablement oublié dans les cours et dans ses élégans déjeûners, quelles

sont les jouissances que donne la liberté, sur-tout aux ames nouvellement relevées de l'esclavage, et c'est pourquoi il ne les fait entrer pour rien dans la balance du bonheur actuel du peuple Français. Il peint les ministres de l'église de France (ces ministres réfractaires, sur-tout aux loix qui diminuent leur opulence et leur orgueil) errans sans azile au milieu de leurs diocèses et de leurs paroisses, et au désespoir (apparemment de ne pouvoir plus étaler ce luxe injurieux à l'évangile et funeste à la nation qui le souffroit, et de ne pouvoir désormais se faire respecter que par des vertus). Il peint encore l'armée sans discipline, (parce qu'elle en a une nouvelle), et révoltés contre leurs officiers, c'est-à-dire contre des hommes qui cherchent à les révolter eux-mêmes contre une constitution qui doit en faire à l'avenir, non plus les vils satellites de l'autorité ministérielle, mais les nobles exécuteurs des loix. Ah ! si jamais l'armée ne se fût révoltée et si elle ne se révoltoit pas encore contre de tels officiers, nous ne serions jamais devenus libres et nous cesserions bientôt de l'être ! Je conviens avec l'abbé Raynal d'un reproche qu'en effet a pu mériter l'assemblée nationale : c'est de n'avoir pas réformé sur-le-champ tous les officiers dont le patriotisme eût été le moins du monde suspect, et d'avoir si long-tems laissé de tels sujets agir sur l'esprit trop facile à égarer du soldat. « Le peuple, dit en-» core ce nouveau partisan du despotisme, » n'exerce sa souveraineté que par les fureurs » des tyrans ; (Eh bien ! alors la partie est égale) » je l'ai vu chanter sur les débris sanglants de

» ses victimes et sur le bord du précipice où il » va se précipiter lui-même » (D'abord je ne sais comment on peut, avec quelque bonne foi, mettre sur le compte d'une nation entière, les actions forcenées de quelques méchants qui le sont dans tous les tems et sous tous les gouvernemens; ensuite en supposant qu'une nation entière en fût coupable, de quel droit exige-t-on du peuple avec tant d'assurance une modération que le despotisme, avec tout l'art de sa marche, ne peut pas et souvent ne daigne pas employer? Je n'ai jamais vu le despotisme chantant sur les débris des victimes qu'il avoit fait étrangler ou mutiler entre les murs des bastilles; je ne l'ai jamais vu parce que le despotisme est seul, et que s'il chante il chante dans son antre; mais les favoris qu'il admet à sa table, ne l'ont-ils pas entendu chanter sur la mort des victimes qu'il venoit de donner ordre d'égorger? Sixte-Quintne se faisoit-il pas un plaisir de dîmer sur leurs cadavres? Enfin le grand turc ne se fait-il pas apporter les têtes salées des Pachas disgraciés, exécutes souvent à deux cents lieues de lui, pour se réserver le barbare plaisir de les reconnoître, et de leur percer mille fois la langue d'un poinçon d'or destiné à cet objet? Je crains bien une chose c'est qu'il n'y ait de commun entre les vengeances du peuple et celles des tyrans, que le mode, mais que la justice de ces mêmes vengeances ne soit que du côté du peuple. Et puis, quel moment choisit-on pour attendre de lui, pour exiger la modération? le moment où venant de rompre ses chaînes, la vue des marques qu'elles lui ont laissées excite sans cesse sa fureur, où la voix

publique lui nomme, où il reconnoît souvent lui-même les scélérats qui se sont abreuvés de sa sueur et de son sang.

« L'opinion générale du siècle tendoit à ravaler la majesté des rois et à l'accroissement des » droits des peuples; et vous, messieurs, en » outrant ces deux opinions, vous avez rendu » l'autorité du roi nulle, et vous avez donné à » la liberté du peuple une étendue qu'elle n'a » pu trouver que dans la licence ». Assurément ici M. l'abbé Raynal sera pensionné de l'Aristocratie, mais il n'a pas plus raison qu'elle. L'autorité ministérielle avoit absorbé tous les droits du peuple, il étoit assez naturel qu'à ce moment d'un entier dépouillement il songeât à s'en faire rendre une partie; ses députés l'ont bien servi; ils les lui ont restitués dans leur totalité; et voilà ce que M. l'abbé Raynal appelle une tendance du siècle à ravaler l'autorité royale! Cette tendance depuis la monarchie avoit continuellement été du côté du monarque, ou plutôt des ministres qui régnoient en son nom. C'est lorsque la mesure de l'usurpation des pouvoirs et des abus qui l'ont suivie a été comblée, qu'elle s'est reversée du côté du peuple, et c'est là l'effet naturel des excès, et non point encore une fois une tendance particuliere du siecle. Mais, pour répondre plus directement au reproche de cet apostat philosophe, je soutiens, et quiconque connoît la constitution en conviendra avec moi, qu'on n'a fait que rendre au peuple ses droits les plus légitimes et les mieux reconnus, et que cette licence que lui reproche ici son ennemi, n'est que le crime de quelques individus soldés par l'aristocratie

même, ou la suite nécessaire du passage de l'esclavage à la liberté. Quant au monarque, ce n'est pas lorsque l'assemblée l'a comblé de tous les égards qui peuvent ajouter à sa considération personnelle et politique, lorsqu'elle lui a assigné une liste civile aussi énorme, et réservé la possession d'un si grand nombre de domaines; ce n'est pas après tous ces actes, dont les meilleurs patriotes mêmes ont murmuré, que je croirai que l'autorité du Roi a été rendue nulle ; non ce n'est pas son autorité légitime, ce n'est que l'extinction abusive et criminelle de cette autorité qui a été réprimée. Je vois qu'il reste encore au monarque toute celle qu'il doit avoir sous l'empire des lois, c'est-à-dire une puissance sans bornes pour leur exécution ; toute autre autorité seroit enlevée, non au peuple mais à la loi, et ce n'est ni au roi ni au peuple, mais à la loi seule qu'elle doit être donnée.

» Vous avez multiplié tous les genres d'élections, et vous n'avez pas songé que les élections trop fréquentes énervent l'autorité, et relâchent tous les liens de l'obéissance «. Ces élections n'ont été multipliées que jusqu'au point où il étoit nécessaire de le faire pour éviter un inconvénient plus grand encore que celui de relâcher les liens de l'obéissance, je veux dire le danger d'engourdir l'existence politique du peuple dans une obéissance passive, et, par une trop grande intensité de l'autorité, donner à cette autorité les moyens de redevenir insensiblement despotique et de tenir les peuples, non plus dans l'obéissance, mais dans la sujétion, non plus dans l'obéissance des loix, mais dans celle des caprices des gouvernans. L'assemblée a donc jugé tout aussi bien que

vous, monsieur l'abbé, à ce qu'elle faisoit, et je crois que sans faire affront à votre génie, elle renferme dans son sein des hommes d'une trempe tout aussi distinguée que la vôtre. Bien des gens font aussi briller leur talent politique à bon marché, en indiquant comme une fine découverte les abus inséparables du meilleur ordre même de choses possible. Mais, dans ces cas, l'assemblée a fait ce que tout homme sage a coutume de faire; elle a préféré de moindres inconvéniens à des inconvéniens plus grands encore. D'ailleurs ce n'est pas mon opinion que la fréquence des élections relâche les liens de l'autorité; je crois au contraire qu'elle la dispose à reprendre une nouvelle vigueur, si le caractère des nouveaux élus répond à l'attente du peuple, toujours disposé à témoigner plus de respect à plus de vertu. Et quant au peuple, ce tems des élections n'est point pour lui, comme on voudroit l'insinuer, un tems de désordre et d'anarchie, il est plutôt dans l'attente que dans le désordre; il se dispose plutôt à obéir de nouveau aux loix, qu'à cesser de leur obéir. Que dis-je, ce n'est même qu'en vertu de la loi qu'il vaque à ces élections; comment méconnoîtroit-il celle au nom de laquelle il agit? comment cesseroit-il de l'aimer, puisqu'elle lui donne une jouissance politique dans l'exercice d'un de ses droits les plus beaux; en un mot, ce sont de nouveaux magistrats; mais les loix restent toujours les mêmes, et avec elles l'habitude et la nécessité d'y obéir, et ces élections dont le but est de leur donner de nouveaux organes, ne fait que confirmer l'un et l'autre dans l'esprit du peuple.

» Vous ne pouvez rattacher les peuples au » respect des loix, et les parties de l'empire à un

» centre commun, qu'en remettant une grande » force publique entre les mains du monarque «. Nous l'avons déjà dit: ce monarque a toute la force publique que peut lui donner, non pas la supériorité à la loi, mais le droit le mieux reconnu de la faire exécuter. Nous n'irons pas, pour éviter quelques manques de respect à la loi, retomber dans les horreurs du despotisme, en rendant au monarque le droit de faire les loix et de s'élever au-dessus d'elles. » Les ressources du ro- » yaume me paroissent perdues, si vous ne faites » vous-mêmes ces corrections nécessaires à vos » décrets, ou si vous ne léguez à vos successeurs » le droit de les faire «. Voilà ce qui s'appelle un ton prophétique, mais heureusement il est plus prophétique que vrai. Eh! bien, les ressources du royaume me paroissent perdues, à moi et à tous les bons citoyens, si l'on ose tenter de pareilles corrections, à moins qu'elles ne se bornent au décret du marc d'argent et à un petit nombre d'autres décrets faits dans le même esprit. Mais comment concevoir ce délire d'une tête qui a pensé, qui, avant toutes les autres, avoit brûlé du feu sacré de la liberté?..... L'abbé Raynal ose demander, sous peine d'anéantissement du royaume, ce qui seroit si propre, au contraire, à l'anéantir; ce qui eût effrayé les prétentions mêmes de la plus insolente aristocratie: que nos représentans léguent à leurs successeurs le droit de corriger leur ouvrage. Eh! où finiront ces corrections? Ah! malheureux, tu veux donc la ruine de l'ouvrage entier! non, nous ne voulons pas que ce pouvoir soit légué. S'il est quelque réforme à faire, comme il en est certainement, mais non pas dans le sens de l'aristocratie, nous voulons qu'elles soient faites par les auteurs mêmes de l'ouvrage; eux seuls

peuvent les tenter dignement : mais nous voulons que cette assemblée soit essentiellement constituante ; et si par malheur il en étoit autrement, ah ! c'est alors que sans prétendre faire l'inspiré, je vois le royaume véritablement perdu ! c'est alors que je vois l'aristocratie triompher et nous renvoyer nos pamphlets ! je vois l'or, la menace, les promesses et tout l'art de l'intrigue se déployer pour faire succéder aux créateurs, aux amis de la constitution, ses ennemis jurés, ses prochains destructeurs ; ou si l'espoir de l'aristocr tie échouoit de ce coté ; dans ces réformes prolongées, contradictoires et sans cesse renaissantes les unes des autres, je ne sais plus quand nous aurons une constitution ; je vois l'Etat affoibli par de trop longues, par de trop fortes convulsions, tomber épuisé, et incapable de trouver des ressources même dans la liberté ; je vois le despotisme profitant de nos interminables querelles politiques, de cette lente formation de notre existance nationale, se rallier de tous côtés et nous envelopper dans ses noires trames qu'on lui a trop donné le tems et les moyens d'ourdir et de fortifier.

Ici heureusement s'arrête l'abbé Raynal, et il faut convenir qu'il ne pouvoit guère aller plus loin.

Voilà donc, monsieur l'abbé, ce que vous êtes venu nous dire avant d'expirer. Voltaire étoit venu à Paris recueillir les derniers suffrages du public, vous êtes venu les perdre ; vous êtes venu ternir du venin de l'aristocratie, une réputation qu'il ne tenoit qu'à vous de rendre plus brillante encore. Avez-vous donc cru que pour cet attentat politique inattendu, le séjour de Paris fût plus favorable que celui de Marseilles ! à la vérité il fut autrefois le séjour de la frivolité, et l'on y changeoit aisément l'opinion ; mais aujourd'hui

cette opinion est assise sur une bâse inébranlable, l'amour de la patrie et de la liberté. Non ne croyez pas que le parisien qui commença la révolution, soit plus facile à séduire contre elle, que les fiers descendans des Phocéens. Votre longue lettre n'a donc fait que servir d'aliment à ce feu de la liberté que vous vouliez éteindre ; et vous n'avez trompé, vous n'avez perdu que vous seul.

Et vous représentans augustes et bien-aimés de la nation française, achevez vos glorieux travaux, et ne craignez pas qu'aucune main s'élève pour les renverser. Si quelque puissance infernale osoit le tenter, vous auriez bientôt la consolation de voir que ce royaume n'est pas aussi désuni qu'on vous le représente. Méprisez les menaces, et ne vous en laissez imposer pas même par un grand nom ; tout nom est aujourd'hui moins grand que le vôtre. Marchez donc jusqu'au bout d'un pas imperturbable, et croyez que ce que des esprits mécontens ou affectés blâment avec le plus d'aigreur, est ce que nous approuvons, nous, nous la nation, avec l'enthousiasme le plus vif et le mieux motivé. Croyez que s'il est quelque reproche à vous faire, c'est d'avoir quelquefois borné la teneur philosophique de vos décrets, en un mot de n'avoir pas assez fait ce que vos ennemis vous pardonnent le moins d'avoir fait. Mais il est dans la nature de l'homme et des choses, il étoit dans la situation du peuple français des circonstantes embarrassantes qui font aisément excuser ces imperfections dont murmure pourtant l'austère philosophie et l'inflexible vérité, et qui ne doivent pas un seul instant vous laisser moins assurés de toute l'estime et de tout l'amour du peuple français.

De l'Imp. de CALIXTE VOLLAND, rue des Noyers, Nº 38.